

Chef du Service de la Législation relative à l'Assiette des Droits d'Enregistrement et Autres Taxes

Famille Professionnelle	Pilotage et Management
Emploi	Responsable Central
Rattachement structurel	Division des Etudes Législatives et Réglementaires
Diplôme requis	Etre titulaire au minimum d'une Licence ou équivalent
Grade	Etre classé au minimum dans le grade d'Administrateur de 2ème grade ou d'Ingénieur d'Etat ou dans un grade à échelonnement indiciaire similaire
Expérience requise	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une ancienneté administrative de : <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans d'ancienneté pour les fonctionnaires titulaires <li style="text-align: center;">ou • 3 ans d'ancienneté pour les agents contractuels
Finalité/Mission	Concevoir et proposer une politique en matière de la Législation des Droits d'Enregistrement et autres Taxes et assurer l'animation, la supervision et l'évaluation de sa mise en œuvre en coordination avec les parties concernées, et ce en vue d'élaborer les mesures fiscales y afférentes à insérer dans les projets de lois de finances et procéder à leur interprétation administrative, une fois adoptées.
Environnement (interne/externe)	<ul style="list-style-type: none"> - Interne : Structures de la DGI, Centrales et Régionales - Externe : Parlement, Départements ministériels concernés
Descriptif des principales activités	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier les doléances et propositions fiscales des projets de loi de finances, afférentes aux dispositions fiscales relatives aux DET et autres taxes, en concertation avec les opérateurs économiques, les organisations professionnelles, les départements ministériels et les Directions Régionales - Préparer la rédaction des projets de textes législatifs et réglementaires et des notes de présentation des dispositions fiscales insérées dans les projets de loi de finances - Accompagner et assister aux travaux des Commissions des finances au niveau des deux Chambres du Parlement ainsi que les travaux de finalisation de la rédaction du texte de la loi de finances et sa publication au Bulletin Officiel - Assurer la mise à jour et la publication du code général des impôts et des textes réglementaires, suite à l'adoption des nouvelles dispositions fiscales - Assurer l'élaboration des notes circulaires et les notes de service d'application relatives aux dispositions fiscales, explicitant les mesures fiscales des lois de finances - Assurer le suivi de la mise en œuvre et l'implémentation des nouvelles mesures dans le système d'information - Examiner et répondre aux questions de principe et d'interprétation de la loi émanant des contribuables et des différents partenaires de la DGI, ayant trait auxdites dispositions fiscales

	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les éléments de réponse aux questions parlementaires adressées au MEF en matière fiscale - Etudier les projets de lois, les textes réglementaires, les conventions et autres projets transmis à la DGI, pour examen et avis - Elaborer le plan d'action du Service, conformément aux orientations de la DGI et préciser les objectifs et les moyens alloués au Service - Contrôler la qualité des prestations et la performance des Bureaux relevant du Service - Gérer, motiver et évaluer les cadres du Service en favorisant leur professionnalisme et leur progression
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le code général des impôts - Connaître le code de recouvrement créances publiques - Connaître les Principes du Droit Civil et du Droit des Sociétés - Maitriser les techniques d'analyse et de la rédaction juridique - Savoir analyser et interpréter la réglementation fiscale - Savoir analyser les projets de textes législatifs - Savoir définir et identifier les mesures fiscales - Maitriser les outils de pilotage - Maitriser les Techniques de négociation - Savoir mobiliser et encadrer son équipe - Avoir la capacité d'analyse - Avoir le sens de l'anticipation - Avoir le sens de la confidentialité - Avoir l'esprit d'équipe
Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Conformité de la Législation et de la réglementation fiscales des Droits d'Enregistrement et autres taxes par rapport aux orientations de la politique fiscale du Gouvernement et à la stratégie de la DGI ; - Conformité des notes circulaires aux dispositions fiscales et réglementaires en vigueur - Garantie du respect de la législation en vigueur - Réalisation des actions programmées dans les délais
Conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions normales d'exercice